

Département  
du Nord

Arrondissement  
de LILLE



Nomenclature : 7.10  
2024/56

# VILLE DE CYSOING

## Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de conseillers absents représentés : 6  
Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

### **POINT N°15 : Instauration d'une participation pour voirie et réseaux du lotissement de l'impasse Ernestine DUBUS**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la possibilité d'instaurer une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) en vue de financer tout ou partie des travaux de construction d'une voie nouvelle lorsque les travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. En particulier, il précise que la PVR concerne la réalisation ou l'aménagement d'une voie. Ceci peut inclure l'acquisition des terrains, les travaux de voirie, l'éclairage public, des équipements de stockage et d'écoulement des eaux pluviales et les éléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication, la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

Un voisin riverain du futur lotissement que la Ville va créer rue Jean Baptiste Lebas aimerait bénéficier de la voirie et des réseaux qui seront réalisés pour vendre son fond de parcelle en vue d'une construction.

Monsieur le Maire précise que des aménagements sont à prévoir pour rallonger la voie jusqu'à la parcelle concernée mais qu'il est tout à fait possible d'inclure le coût de ces travaux à la PVR.

Dans une logique d'équité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre en compte la totalité des frais de construction et d'aménagement correspondant à la viabilisation de la parcelle et de fixer la PVR du riverain intéressé à 1/8<sup>ième</sup> de ce montant puisque 8 lots seront, à terme, desservis par l'impasse qui sera créée.

Le coût global des travaux est de 316 090€ TTC. La PVR s'élève donc à 39 511.25€.

Une convention est ainsi être établie pour définir précisément les conditions de la PVR qui peut être proposée au riverain concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'instauration de la PVR ainsi décrite et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe ainsi que tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.